

Table des matières

Préface	3
Abréviations	5
Lexique pour comprendre le CPAS	7
Remerciements	12
Les auteurs	13

1 Généralités 21

1.1. Historique 22

1.2. Cadre juridique 24

1.2.1. La loi organique des CPAS (création et missions des CPAS)	24
1.2.2. La loi concernant le droit à l'intégration sociale (loi DIS)	24
1.2.3. La loi du 2 avril 1965 (compétence des CPAS)	25
1.2.4. La Charte de l'assuré social	25
1.2.5. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD)	26
1.2.6. Principe de collecte unique des données par le CPAS - « only once »	26

1.3. Grands principes 28

1.3.1. La distinction entre le droit à l'intégration sociale et l'aide sociale	28
1.3.2. Le caractère résiduaire de l'aide du CPAS	29
1.3.3. Le caractère résiduaire de l'aide sociale par rapport au droit à l'intégration sociale	29
1.3.4. Le secret professionnel et le respect de la vie privée	30
1.3.5. Le droit d'audition	32
1.3.6. Le respect des convictions	33

2 Le droit à l'intégration sociale 35

2.1. La compétence du CPAS 36

2.1.1. Les grands principes de compétence territoriale	43
2.1.2. L'application de la règle générale : il appartient au « centre secourant » d'intervenir	43

2.1.3.	Les exceptions liées à l'admission et/ou au séjour dans certains établissements : l'intervention du centre compétent pour secourir	45
2.1.4.	Les exceptions liées au « statut » du demandeur	49
2.1.5.	La notion de domicile de secours	50
2.1.6.	La priorisation des règles de compétence.....	50
2.2.	Les catégories de bénéficiaires et montants	52
2.2.1.	Le taux famille à charge	53
2.2.2.	Le taux isolé pour certains sans-abri.....	55
2.2.3.	Le taux cohabitant ou isolé ?	55
2.3.	Les conditions d'octroi	62
2.3.1.	La résidence.....	62
2.3.2.	L'âge.....	66
2.3.3.	La nationalité	67
2.3.4.	L'épuisement des droits sociaux	69
2.3.5.	Les ressources	71
2.3.6.	La disposition au travail	92
2.3.7.	Le PIIS.....	95
2.3.8.	Le renvoi vers les débiteurs d'aliments	99
2.4.	Le cheminement d'une demande.....	104
2.4.1.	L'introduction de la demande	104
2.4.2.	L'accusé de réception	109
2.4.3.	L'examen sommaire	110
2.4.4.	L'enquête sociale	110
2.4.5.	L'examen par l'organe compétent et la décision	114
2.4.6.	La notification	116
2.4.7.	Le recours éventuel.....	116
2.4.8.	Les sanctions	117
2.5.	La contribution - Le renvoi - La récupération	118
2.5.1.	A l'égard du bénéficiaire : contribution ou récupération ?	119
2.5.2.	A l'égard des débiteurs d'aliments : renvoi ou récupération ?	124
2.6.	La compétence des tribunaux.....	129
2.6.1.	Le principe du préalable administratif : nécessité d'une demande au CPAS avant d'introduire un recours	129
2.6.2.	Le recours	129

3	L'aide sociale	137
3.1.	L'aide sociale générale	138
3.2.	L'« aide sociale équivalente »	143
3.3.	Les aides sociales spécifiques	145
3.3.1.	La mission de conseil et d'assistance	145
3.3.2.	La mission de guidance	145
3.3.3.	L'affiliation à un organisme assureur	146
3.3.4.	La tutelle des enfants	147
3.3.5.	L'aide spécifique au paiement des pensions alimentaires	147
3.3.6.	L'argent de poche en maison de repos	148
3.3.7.	La garde des valeurs et des biens confiés	149
3.3.8.	L'aide médicale urgente (« AMU »)	150
3.3.9.	L'aide urgente par le président	153
3.3.10.	La promotion de la participation sociale et activation des usagers de CPAS	156
4	Les publics spécifiques.....	159
4.1.	Les étrangers	160
4.1.1.	Le droit à l'intégration sociale	160
4.1.2.	Le droit à l'aide sociale	161
4.1.2.1.	Le droit à l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration	162
4.1.2.2.	Le droit à l'aide médicale urgente (AMU)	162
4.1.2.3.	Le droit à l'aide matérielle	164
4.2.	Les détenus	173
4.3.	Les personnes surendettées	182
4.4.	Les étudiants	185
4.5.	Les mineurs et leur protection	190

5 Focus sur quatre missions incontournables..... 193

5.1. L'insertion socio-professionnelle 194

5.1.1.	L'insertion sociale.....	194
5.1.2.	L'insertion professionnelle.....	196
5.1.2.1.	L'article 60, §7	198
5.1.2.2.	L'article 61	198
5.1.2.3.	La mesure SINE	199
5.1.2.4.	Autres pistes pour mener à l'emploi	199

5.2. L'énergie..... 202

5.2.1.	Les dispositifs soutenus au niveau fédéral.....	204
5.2.1.1.	Le Fonds gaz et électricité fédéral.....	204
5.2.1.2.	Le Fonds social chauffage.....	205
5.2.1.3.	Le tarif social fédéral.....	206
5.2.2.	Les dispositifs soutenus au niveau de la Région wallonne	207
5.2.2.1.	Les obligations de service public à caractère social wallonnes ...	207
5.2.2.2.	Les Plans d'Actions Préventives en matière d'Energie (PAPE) ...	208
5.2.2.3.	Les tuteurs énergie et eau	209
5.2.2.4.	La prime Mébar.....	210
5.2.2.5.	Le Fonds social de l'Eau.....	211

5.3. Le CPAS dans le continuum de l'aide et des soins aux aînés 211

5.3.1.	Les services à domicile	212
5.3.2.	Les services intermédiaires entre le maintien à domicile et l'accompagnement dans une résidence pour aînés.....	214
5.3.3.	Les services résidentiels	216
5.3.3.1.	Les maisons de repos.....	216
5.3.3.2.	La résidence-services.....	222
5.3.3.3.	La fermeture d'établissements d'accueil et d'hébergement pour aînés	223
5.3.4.	Les plaintes	224
5.3.5.	L'allocation pour l'aide aux personnes âgées	224

5.4. Le logement et le sans-abrisme 225

5.4.1.	Le logement.....	225
5.4.1.1.	La garantie locative.....	225

5.4.1.2.	Le logement d'urgence	226
5.4.1.3.	Les maisons d'accueil, abris de nuit... ..	227
5.4.2.	Le sans-abrisme	229
5.4.2.1.	La prime unique à l'installation	229
5.4.2.2.	L'expulsion.....	231
5.4.2.3.	L'adresse de référence	232